SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE DU CONTENTIEUX

AFFAIRES GÉNÉRALES

Nº 6027 V

Service Central:

Région :

OBJET DE LA CONSULTATION

Beaufils. Exapert de chemin de produce Cie espapuale, peu d'un aput le la S. N. C. F., peijon mes depresse. Possement de person.

Références :

Observations :

Aff. : Deaufile

S.N.C.F. Transmis ia titre de renseignement, SERVICE COMMERCIAL à Mousieir le Capel du Contentiers con lère Division 1/2, Réf. Dr 5.05.23-9 sente à notre fransmissin du 3 courant paiement des avierages de sension deis à au Lels, agent restraite de la Compagnie 2761 100 S L Paris. le 1942 Le Chef de le Division des Affeires Générales et de la Publicité.

NO

Monsieur BOURGEOIS Chef de la Division Centrale des Affaires Générales et de la Publicité

S.N.C.F.

R.B. 4.695

T.M. 28

Suite a ma lettre R.B. 4.640,22septembre.

Je reviens de nouveau sur la question du paie! ment des arrérages de pension, dus à Mr. BEAUFILS, par la Cie. du Contral de ARAGON.

La MANTE n'exprime une fois de plus ses rede ne pouvoir donner une solution pratique à cette afi et me confirme que l'unique formule serait que l'intéress puisse cuvrir un compte en Banque, en Espagne, où les fonds lui seraient versés.

Il est impossible à la REFFE de nous proposer une autre solution.

signé: André RICAU

SJ Beaufils 6027 V

> Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Région du Sud-Ouest

1p. Comme suite à notre correspondance

relative à l'affaire BEAUFIIS, j'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, copie d'une lettre, adressée le 22 septembre, par M. RICAU à M. le Chef de la Division Centrale des affaires générales et de la publicité.

> P. LE CHEF DU CONTENTIEUX Digné : Chinet

6.0274. Beoughts this ce

Monieur le chet des Survices *Junimitatif de la Réjien Sud. oued.

Comme mite à note care. fondance relative di l'expaire Beourph , l'en l'houvers de uner trans meltre, men ce ple, capie d'une lettre, autemin for m. A. tous in be chef de la Division Constructe des confrais ficerals ethe in Publiciti

septembre 1942 45 rue St-Lazare

SJ Beaufils 6027 V

Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Région SUD-OUEST

Comme suite à ma note du 27 août, j'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, copie d'une lettre adressée par M. RICAU à M. le Chef de la Division Centrale des Affaires Générales et de la Publicité, au sujet de l'affaire BEAUFIIS.

LE CHEF DU CONTENTIEUX

le 22 septembre 1942

R.E. 4.640 TM 28

> Monsieur BOURGEOIS Chef de la Division Centrale des Affaires Générales et de la Publicité S.N.C.F.

Suite à ma lettre R.L. 4.417 T.P. 28 du 7 août dernier, concernant le paiement des arrérages de pension à M. BEAUFIIS, agent retraité de la Compagnie du Central de Aragon.

la RENFE, auprès de laquelle je suis intervenu de nouveau, pour lui demander de rechercher une solution pratique à cette affaire, me confirme que les dispositions légales toujours en vigueur lui interdisent de verser le montant de la pension de retraite à d'autres personnes que les titulaires euxmêmes, aucun représentant des intéressés ne pouvant encaisser les sommes dues, même si cette personne était unie au pensionné par des liens familiaux.

Dans ces conditions, la RENFE nous exprime ses regrets de ne pouvoir nous donner satisfaction.

signé: André RICAU

SERVICE COMMERCIAL

lère Division 1/2 Réf. Dr. 5.06.23.9 à Mousieur le lebel du Contantiers

Comme suite à notre dransmis Nº 7184 du

28 Sout domier

Le paignent des arrièrages de pensión a la Beaufils agent retraite de la la du Cutral de Arago,

1 Pièce

Peris, le 3001 1942 1942 Le Chef de le Division des Affeires Générales et de la Publicité.

Mar sand

n Viney

6 5 OCT 42

6.072 v.
Bewiehls. Mavieur le chef les leruies
1 pièce de duinistratif de la Répieu Sus.
0 met-.

Vu G

Comme suité de trata noté

de 17 avent, j'oui l'houveur

le vous traismettre, vous en pli,

pour 4. hieran

Capie d'une lettre outreme à oi

le le Chef le lou Dévision

Certish le, Afferies principles

ch le la Publicaté, deu régét
de l'afforcée Broughts

S.N.C.F. SERVICE COMMERCIAL lère Division 1/2 Réf. Dr 506:22-09

a Montium le Chef du Contentieur la copie ci- fointe comme suite à sa note 5.4. D? n° 6024 V du 30 Mai 1949.

(paiement des arrérages de pension dus par le Central de Magaon à M. Beaufils)

Paris, le 28 AOU 19421941 Le Chef de la Division des Affaires Générales et de la Publicité.

kling

or anom

2 Août 19 42

S.J.

6.027V

Monsieur le Chef des Services Administratifs Région Sud-Ouest

- 1 pièce -

Comme suite à votre lettre du 22 Août concernant M. BEAUFILS, agent retraité de la Compagnie des Chemins de fer espagnols "Centrale d'Aragon", j'ai l'honneur de vous informer que j'ai transmis le 30 Mai dernier au Service Commercial, le dossier de cette affaire.

Vous voudrez bien trouver ci-inclus copie de la lettre que j'ai adressée, à ce sujet, à M. le Directeur du Service Commercial. Je n'ai pas eu de réponse jusqu'à présent.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

Signé : de CAQUERAY

Paris; le 22 AOU 1942

REGION DU SUD-OUEST

Services Administratifs Personnel

M Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef du Service du Contentieux,

Comme suite à votre lettre S.J. nº 6027 V du 11 avril 1942, adressée à M. le Directeur du Service Central du Personnel, et concernant M. BEAUFILS, agent retraité de la Compagnie des Chemins de fer espagnols "Centrale d'Aragon", je vous ai, le 18 mai dernier, donné des précisions sur cette Compagnie de chemin de fer.

Pour nous permettre de renseigner M. BEAUFILS en ce qui concerne le paiement éventuel des arrérages de sa pension de retraite, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître le résultat de votre intervention dans cette affaire.

His

Since The second and described and the second secon

6027 V

ent lessantells has standard activisors sails at a

Applet to a top seed graff . Alson been

Monsieur le Directeur du Service Commercial,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le dossier que m'a communiqué M. le Chef d'Arrondissement du Matériel et de la Traction de Tours, en me priant d'examiner dans quelles conditions la S.N.C.F. pourrait intervenir auprès de la Compagnie de Chemins de fer Espagnols "Central de Aragon" en faveur de M. Beaufils, agent retraité de cette Compagnie et père d'un agent de la S.N.C.F. actuellement prisonnier.

M. Beaufils se plaint de ne pouvoir obtenir le paiement des arrérages de sa pension de retraite et d'être de ce fait actuellement privé de ressources.

Au point de vue contentieux, je ne vois pas la possibilité de donner une suite utile à cette affaire.

La solution pratique serait que la S.N.C.F. acceptât de verser elle-même directement la pension de M. Beaufils; mais encore faudrait-il que la Compagnie Espagnole y consentît et que l'imputation des arrérages pût être faite à un compte ouvert entre la S.N.C.F. et ladite Compagnie.

Notre représentant en Espagne, M. Ricau, étant, me dit-on, actuellement à Paris, peut-être pour-riez-vous l'entretenir de cette question.

Au cas où l'imputation au compte de la Compagnie Espagnole paraîtrait impossible à M. Ricau, il resterait à envisager si celui-ci ne pourrait pas recevoir à Madrid les arrérages dus à M. Beaufils sur

1 dossier

le vu d'une procuration donnée par l'intéressé. Dans ces conditions, M. Beaufils pourrait être payé en France par la S.N.C.F. qui se créditerait en Espagne du versement porté par M. Ricau dans ses écritures.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me tenir au courant.

LE CHEF DU CONTENTIEUX.

Aurenge-THOROUGH TO TOUR ST. THE PURPOSE OF A CO.

congress of the state of the st

flarmer .T. .. . at anciation believe been represents

1000 a Little time enter and the little part . I fee

win squad of out li-timent endow wise introduct as some services to produce the services of the same of the services of the se

Mother resident and interestres endole

Atact, and rices, surgenteement and a surgent on constant * noiseass asser to the southern entracts

Compagnia desagnic test trata la le 1 1. Rican,

if restain a saviety of octain of no sourcest has

PARIS, 1e 78 MAI 10/12

SERVICES ADMINISTRATIFS

BUREAU DU PERSONNEL

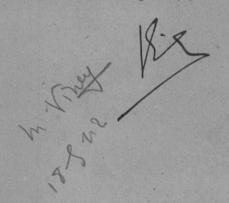
1

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le CHEF DU SERVICE DU CONTENTIEUR

18 MAI 1942

Comme suite à votre lettre SJ.nº6027 V.du ll avril, adre sée à M.le Directeur du Service Central du Personnel et concernant M.BEAUFILS, agent retraité de la Compagnie des Chemins de fer espagnols "Centrale d'Aragon", j'ai l'honneur de vous faire connaître, pour la suite que vous jugerez utile que, d'après les précisions fournies par l'intéressé lui-même, la Compagnie Centrale d'Aragon existerait toujours mais serait gérée depuis 1935, par la Compagnie des Chemins de fer du Nord de l'Espagne (Caminos de Hierro del Norte de España)."



S.J.

6027 V.

Monsieur l'Ingénieur Chef d'Arrondissement du Matériel et Traction à Tours

comme suite à votre note du l'avril relative à la demande de M. BEAUFILS, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai transmis cette affaire à M. le Directeur du Personnel, en lui demandant de bien vouloir faire examiner s'il y a possibilité pour la S.N.C.F. déintervenir auprès de la Compagnie Centrale d'Aragon.

DE CHEF DU CONTENTIEUX,

). Aureceyc

S.J.

6027 V

Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel

- 4 pièces-

M. l'Ingénieur Chef d'Arrondissement du Matériel et Traction de Tours, m'adresse le dossier ci-joint en me priant d'examiner dans quelles conditions la S.N.C.F. pourrait utilement intervenir auprès de la Compagnie de Chemin de fer espagnole "Centrale d'Aragon" en faveur de M. BEAUFILS, agent retraité de cette Compagnie et père d'un agent de la S.N.C.F. actuellement en captivité.

M. BEAUFILS se plaint de n'avoir jamais obtenu le paiement des arrérages de sa pension de retraite et d'être, de ce fait, privé de ressources.

J'ai l'honneur de vous transmettre cette affaire qui ne me paraît susceptible d'aucune suite contentieuse.

Pratiquement la S.N.C.F. pourrait peut-être accepter de servir elle-même la pension de M. BEAUFILS si la Compagnie espagnole y consent, sauf à en imputer les arrérages au compte qu'elle peut avoir avec la Compagnie "Centrale d'Aragon".

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas qualité pour me saisir de la question et la soumettre à M. le Directeur Général.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

1. Aurenga

(Mourieur Viney Voice la décision de Mousieux Carenze Hoaget Sure affaire qui west pas · contentieuse . L'intervention orto l'act ne peut avois lien qu'a titre bénévole. your transmellous down tout le donnier a Mr. Barth en le priant de faire enaucires par les dervices financiers la forsibilité de faire le versement des alrèrages de peurion de ly, B., en en impulant le montant à un conjete 190F. l'i cale d'aragon, n'el compte escista l'en entendr. S'il m'eniste par, il en souble pas que la la l'Epinise intervenir u tilement. AMT de Tours. 1 8.4.42

hr. Viney

Personal du dud-duest.

he failet

Cilenses In we faure

3.12 M of but I and